Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260321-DELIB2026_050-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19
- Absent : 0
Date convocation : 17/03/2026
Date affichage : 17/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de de M. TARDY Christian, Maire.

Présents : M. TARDY Christian, Maire, M. BARON Jean-Pierre, Mme BARBEDIENNE Maryvonne, M. ANDRE René, Adjoints.
Mme VILLENEUVE Monique, Mme GOURTAY Brigitte, Mme MORICE Caroline, M. BEAUREPAIRE Olivier, M. GROUAZEL Yoann, Mme GAUTIER Marie, M. PHILIPPE Jérôme, M. SIMON Ludovic, Mme MENIER Adeline, Mme LEGENDRE Gwénaëlle, M. RAULT Ludovic, M. OREAL Sylvain, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline.

Secrétaire de séance : M. BEAUREPAIRE Olivier

DELIBERATION N°2026-050

OBJET : Création des commissions et la désignation des membres

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

M. le Maire propose de créer 7 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- commission des finances
- commission voirie
- commission des bâtiments, urbanisme et cadre de vie
- commission sports, jeunesse, animation culturelle et tourisme
- commission affaires scolaires et cantine
- commission Voix des Bois

M. le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1 - commission des finances
2 - commission voirie
3 - commission des bâtiments, urbanisme et cadre de vie

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260321-DELIB2026_050-DE

4 - commission sports, jeunesse, animation culturelle et tourisme
5 - commission affaires scolaires et cantine
6 - commission Voix des Bois

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 – Commission des finances :
- Mme LEVEQUE Mélinda
- M. HINGANT Pierre
- Mme BARBEDIENNE Maryvonne
- M. ANDRE René
- Mme MENIER Adeline
- M. RAULT Ludovic
- Mme LEGENDRE Gwénaëlle
- M. BARON Jean-Pierre

2 – Commission voirie :
- M. OREAL Sylvain
- Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline
- M. ANDRE René
- M. GROUAZEL Yoann
- Mme GAUTIER Marie
- Mme GOURTAY Brigitte
- Mme VILLENEUVE Monique

3 – Commission bâtiments, urbanisme et cadre de vie :
- M. HINGANT Pierre
- Mme LEVEQUE Mélinda
- Mme MORICE Caroline
- M. SIMON Ludovic
- M. ANDRE René
- M. BEAUREPAIRE Olivier
- Mme GAUTIER Marie
- Mme BARBEDIENNE Maryvonne

4 – Commission sports, jeunesse, animation culturelle et tourisme :
- Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline
- M. OREAL Sylvain
- M. PHILIPPE Jérôme
- Mme BARBEDIENNE Maryvonne
- M. BARON Jean-Pierre
- M. BEAUREPAIRE Olivier
- Mme LEGENDRE Gwénaëlle

5 – Commission affaires scolaires et cantine :
- Mme LEVEQUE Mélinda
- M. HINGANT Pierre
- Mme MENIER Adeline
- M. BARON Jean-Pierre

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260321-DELIB2026_050-DE

- Mme GAUTIER Marie
- Mme VILLENEUVE Monique
- Mme BARBEDIENNE Maryvonne
- Mme GOURTAY Brigitte

6 – Commission Voix des Bois :
- M. OREAL Sylvain
- Mme LEGENDRE Gwénaëlle
- Mme MORICE Caroline
- Mme BARBEDIENNE Maryvonne

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
TARDY Christian	BEAUREPAIRE Olivier
	

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.